

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7915
30 mai 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ETATS-UNIS : PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/7906,

Ayant entendu les déclarations des parties,

Préoccupé de la gravité de la situation au Moyen-Orient,

Notant que le Secrétaire général a, dans son rapport, exprimé l'opinion que "l'issue pacifique de la crise actuelle dépendra d'une accalmie qui permettra à la tension de retomber du niveau explosif qu'elle atteint actuellement" et qu'il a, en conséquence, exhorté "toutes les parties intéressées à faire preuve d'une modération spéciale, à s'abstenir de toute belligérance et à éviter de prendre toutes autres mesures qui pourraient accroître la tension, de manière à permettre au Conseil de s'attaquer aux causes profondes de la crise actuelle et de chercher des solutions",

1. Prie toutes les parties intéressées, à titre de première mesure, de se conformer à l'appel du Secrétaire général;
2. Encourage la continuation immédiate de la diplomatie internationale dans l'intérêt de la pacification de la situation et de la recherche de solutions raisonnables, pacifiques et justes;
3. Décide de poursuivre d'urgence et de façon continue l'examen de cette question, de manière que le Conseil puisse déterminer quelles autres mesures il pourrait prendre dans l'exercice de ses responsabilités touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

